

# Arihm Conseil : une structure au service du handicap psychique

Accompagner les entreprises dans l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap psychique, telle est la première raison d'être du cabinet Arihm Conseil créé en 1991. Rencontre avec sa fondatrice, Gisèle Birck, médecin psychiatre.



## **POUVEZ-VOUS REVENIR AVEC NOUS SUR LA GENÈSE D'ARIHM CONSEIL ?**

Le Club ARIHM (Action et Recherche — Insertion et Handicaps psychiques ou Mentaux) est né un peu après la loi de 1987, obligeant les entreprises de plus de 20 salariés à compter au moins 6% de travailleurs handicapés. 4 ans plus tard, nous avons organisé une première rencontre avec des entreprises souhaitant s'informer sur le sujet du handicap, de là est née mon envie de créer une structure qui réunisse le monde de l'entreprise et des spécialistes du monde médical.

Notre objectif aujourd'hui est de proposer un appui technique à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Au fil des années et de par mon expérience passée en tant que responsable d'un atelier thérapeutique dans un secteur psychiatrique à Paris, je me suis rendue compte qu'il fallait prendre en compte différemment, dans ce champ de l'intégration dans le monde du travail, les pathologies psychiques. C'est dans cette foulée qu'Arihm Conseil a été créé, plus spécifiquement en direction des entreprises.

Ainsi Le Club Arihm et Arihm Conseil s'occupent donc jusqu'à aujourd'hui, à la fois du « handicap mental et du handicap psychique ».

## **QUELLES SONT CONCRÈTEMENT LES ACTIONS QUE VOUS MENEZ AU QUOTIDIEN ?**

Notre accompagnement s'adresse aux salariés en souffrance psychique ou mentale de toutes origines y compris, le stress et le harcèlement moral, sans oublier le burn out, pour lequel les salariés nous contactent directement. En ce moment, nous travaillons beaucoup avec le handicap cognitif (suites d'AVC ou traumatisme crânien par exemple).

Notre équipe de consultants psychologues, psychiatres, formateurs et coordonnateurs qui agissent dans trois champs : l'appui spécifique à l'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi en situation de handicap par souffrance psychique suivis par des structures Cap Emploi et ANPE, la formation d'opérateurs agissant auprès de publics handicapés par une souffrance psychique et l'aide au maintien dans l'emploi et à la réorientation de salariés en poste ou en arrêt de travail en souffrance psychique.

Nous nous intéressons également de plus en plus aux problématiques liées aux risques psychosociaux (nous avons obtenu l'habilitation) et menons également des formations de sensibilisation en entreprise.

Pour moitié, nos prestations, outre les entreprises, sont financées par l'Agefiph, quand il s'agit d'actions menées auprès des demandeurs d'emploi ou de petites entreprises ne disposant pas d'accord handicap.

## **QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS PRINCIPALES QUI PEUVENT SE POSER QUAND IL S'AGIT DE PROPOSER UN PROJET PROFESSIONNEL À UN SALARIÉ HANDICAPÉ PSYCHIQUEMENT ?**

Dans un premier temps, nous procédons à l'évaluation de ses capacités. Nous aidons certains à se repositionner dans l'entreprise ou à élaborer un projet professionnel cohérent.

Notre challenge : créer une relation de confiance avec ces salariés souffrant psychologiquement. Le fait d'opérer en tant que médecin, avec un code de déontologie, nous aide à tisser cette relation.

## **AVEZ-VOUS LE SENTIMENT QUE LE HANDICAP PSYCHIQUE EST PLUS PRIS EN CONSIDÉRATION DANS LES ENTREPRISES ?**

Oui, les DRH s'y intéressent. Pour les managers de proximité, c'est plus complexe. Ils ont des objectifs de résultat et doivent gérer le collectif. Un salarié handicapé psychologiquement bouleverse parfois l'équilibre de l'équipe.

Nous intervenons de plus en plus en conseil autant des DRH que des managers sans oublier les médecins du travail avec qui nous travaillons constamment. Avec la médiatisation du burn-out ou des risques psychosociaux, entreprises et collaborateurs se rendent compte que chacun peut, un jour ou l'autre, faire l'objet d'un handicap psychique, de telle sorte que ce type de problématique sort progressivement de l'ombre.



Contact & informations  
[www.arihm.org](http://www.arihm.org)  
 Tél. : 01 53 98 74 74